

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :**  
**SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES  
A ASSOCIATIONS**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

**Procurations :**

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 24.10.2017

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 24.10.2017

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

Secrétaire : Mme Sarah EL. KHAZ,

**07 NOV. 2017**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Le Souvenir Français » (Implantation d'une stèle en marbre) pour un montant de 250 €
- « Les Croquignous » (20<sup>ème</sup> anniversaire du Festival de la Caricature), pour un montant de 2 500 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2017 pour un montant total de 2 750 €.

Vu la Commission des Finances en date du 27 octobre 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations précisées ci-dessus.

**PRECISE** que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2017 sur l'article 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.



Le Maire,

**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017  
N°011-211100763-20171030-2017-263-DE

*M. André TAURINES ne prend pas part au vote pour la subvention Le Souvenir Français.*

Ampliation faite le :

**06 NOV. 2017**

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**02 NOV. 2017**

Par publication le :

**07 NOV. 2017**

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE